

RÉPONDRE AUX INCONTOURNABLES DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT / MANAGER DE TRANSITION

Salarié porté, quels seraient vos revenus en situation de chômage ?

Des changements sont intervenus en octobre 2021.



Ce qu'il faut savoir :

Vos allocations chômage (ARE - Allocation de Retour à l'Emploi) sont calculées à partir :

1. De votre salaire et notamment :

Le SJR
(Salaire Journalier de Référence)

Dans la limite des plafonds suivants :

. 164 544,00 euros
(soit 4 plafonds de la sécurité sociale pour 2022)

. 54 540,00 euros
à compter du 7^{ème} mois
d'indemnisation, sauf
si vous avez plus
de 57 ans*

2. D'un pourcentage :

SJR X 57% = ARE

Avec :

- . un maximum : 75% du SJR
- . un minimum : 26,56 €/jour

100%

57%

3. De charges à déduire :

- . 3% pour la retraite complémentaire sur le SJR
- . 6,2% prélevés au titre de la CSG sur 98,25% de l'ARE
- . 0,5% au titre de la CRDS sur 98,25% de l'ARE

4. D'une période

Si vous avez cotisé au moins 6 mois :

- . Sur les 24 derniers mois si vous avez moins de 53 ans ;
- . Sur les 36 derniers mois si vous avez plus de 53 ans.



Soyons concrets !

Reprenons les chiffres de nos publications précédentes :
 Votre facturation annuelle est de **152 600 € HT**.

	ARE	
	- de 57 ans	+ de 57 ans
Salaire annuel brut ou SJR = 97 952,70 €		
97 952,70 x 57% = Dans la limite du plafond du 7 ^{ème} mois*	43 460,40 €	55 833,00 €
Soit /mois		
- Mois 1 à 6	4 652,75 €	4 652,75 €
- Mois 7 à 17	2 590,65 €	4 652,75 €
Calcul des charges :		
- CSG/CRDS Indemnités x 98,25x6,7% = (6,7% = 6,2% + 0,5%)	2 860,89 €	3 675,34 €
- Retraite 97 952,70 x 3% =	2 938,58 €	2 938,58 €
Total des charges	5 799,47 €	6 613,92 €
Indemnisation (nette/an)	37 660,93€	49 219,08 €